



## Article 1 : Le rôle du conseiller

- Le conseiller municipal d'enfants représente tous les enfants de la commune, il est leur porte-parole
- Il participe à la vie de la commune, formule des propositions, élabore des projets, participe à des évènements

## Article 2 : Son investissement personnel

- Le conseiller municipal d'enfants doit porter intérêt et soutien à toutes les manifestations dont le CME est partenaire ou organisateur

## Article 3 : L'attitude personnelle

- Chaque conseiller doit écouter et être écouté, il doit prendre la parole et exposer ses idées. Il respecte l'autre, ses différences et ses idées, son temps de parole
- Il respecte les consignes données par les animateurs du conseil, les Élus ou toute autre adulte intervenant auprès du groupe
- Il respecte le matériel, les locaux et les règles de sécurité
- Le conseiller municipal prend la parole pour faire avancer le projet ou les débats, il a un discours constructif

## Article 4 : Absentéisme

- Le conseiller municipal respecte les horaires précisés sur le planning
- Sa présence est obligatoire aux réunions et aux évènements organisés
- En cas d'absence, les parents doivent en informer l'animateur du CME le plus tôt possible

## Article 5 : Le rôle des adultes

- Les parents veillent aux trajets (allers et retours) de leur enfant sur les lieux de rendez-vous des réunions et sorties, leur implication est impérative et nous leur demandons de rencontrer régulièrement les animateurs
- Les animateurs du conseil veillent à l'organisation et au bon déroulement des réunions et des évènements. Ils aident les enfants à monter leurs projets
- Les Élus adultes sont garants de l'éveil à la citoyenneté des enfants du Conseil Municipal

Pendant toute la durée du mandat, avec ou sans écharpe, en mairie ou à l'extérieur, le conseiller représente la ville et les enfants qui y habitent

Si ces recommandations n'étaient pas observées, la Mairie se réserve le droit, après un premier avertissement, de sanctionner le conseiller par le relèvement définitif de ses fonctions et son remplacement, après courrier aux parents et convocation de l'enfant

---

Nom prénom de l' élu : .....

Signature de l' élu :

Signature des parents :